

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20160909-0000016775-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-8-3-8

Séance du vendredi 9 septembre
2016

TRANSPORTS SCOLAIRES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention à passer avec le Département du Bas-Rhin et la Commune de GRUSSENHEIM pour l'organisation des transports scolaires, conformément au modèle joint en annexe et autorise le Président à la signer,
-
- approuve la convention à passer avec la Commune de RODEREN pour l'organisation des transports scolaires, conformément au modèle joint en annexe et autorise le Président à la signer,
-
- approuve la convention à passer avec le Syndicat Mixte Pôle Ried Brun – collège de FORTSCHWIHR pour l'organisation des transports scolaires, conformément au modèle joint en annexe et autorise le Président à la signer,
-
- approuve la convention à passer avec le Syndicat scolaire de Traubach pour l'organisation des transports scolaires, conformément au modèle joint en annexe et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité